

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 29 Septembre 2010

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 22 Septembre 2010

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 6 Octobre 2010

.....

L'an deux mille dix, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**

Etaient présents : Mme COYEN, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, Mme THOUVENIN, M. CAULE, M. VALLON, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, M. RENAUD, Mme BUREAU (*), M. NEUVEVILLE

Etaient excusés : Mme DEBIZE ayant donné procuration à M. GORCE, Mme VALENTIN à M. SILLAIRE, Mme LAJUS-DEBAT à M. MELIN, M. ANSTETT à Mme TROUSSON, Mme DREYER à Mme MELLIN, M. NARRAIDOO à M. MAURY, M. FASSOTTE à M. DOMINIAK, M. KNAPEK, Mme BOUGIE

Etait absent : M. BOUZOM-COUCHOT

(*) Mme BUREAU : présente à compter de l'approbation du procès verbal de la séance précédente

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. MAURY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (3 contre : **MM. RENAUD, DOMINIAK, Mme DEBIZE** et 2 abstentions : **M. GORCE, Mme GIROT**).

N° 48/2010 - ADHESION de la COMMUNE de FOUG-COMMUNAUTE de COMMUNES du TOULOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion à la Communauté de Communes du Toulous de la commune de FOUG à compter du 1^{er} janvier 2011
- d'approuver la modification statutaire liée à l'adhésion de la commune de FOUG

N° 49/2010 - MODIFICATION des COMPETENCES de la COMMUNAUTE de COMMUNES du TOULOIS-INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE des JEUNES-MODIFICATION des STATUTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Toulous, ainsi qu'il suit :
 - Article 6 des statuts :

- B) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

▪

ii. Actions socio-économiques :

- L'insertion économique par le travail des demandeurs d'emploi du territoire grâce à des opérations d'insertion ou des chantiers d'insertion portés directement par la Communauté.
 - L'insertion sociale et professionnelle des Jeunes de 16 à 26 ans par le biais de la Mission Locale et du dispositif subsidiaire d'aide sociale assuré par le Fonds d'Aides aux Jeunes
- de préciser que la Communauté de Communes du Toulinois se substituera en lieu et place des communes membres au sein de ces organismes, avec les conséquences de droit et de forme induites.

N° 50/2010 - MODIFICATION des COMPETENCES de la COMMUNAUTE de COMMUNES du TOULOIS-PARTICIPATION au SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE-MODIFICATION des STATUTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Toulinois, ainsi qu'il suit :

- . La communauté de Communes du Toulinois exerce au 1^{er} janvier 2011 les compétences suivantes :
- . gestion et équipement d'une cuisine centrale au collège Croix de Metz de Toul,
- . fourniture et livraison des repas pour les services des collectivités adhérentes et pour les centres de loisirs implantés sur le territoire,
- . gestion et équipement d'équipements sportifs structurants pour le territoire
- préciser que la Communauté de Communes du toulinois sera substituée de plein droit aux communes membres, au sein du Syndicat Scolaire
- préciser que cette modification entraînera la création d'un Syndicat Mixte

N° 51/2010 - DOTATION COMMUNALE d'INVESTISSEMENT 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les demandes de subventions au Conseil Général de Meurthe & Moselle pour l'année 2011, au titre de la dotation communale d'investissement, telles que présentées ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles
- de s'engager à prévoir les crédits de travaux en tant que de besoin au budget de référence
- de préciser qu'une clause d'insertion figurera au titre des marchés publics à lancer pour ces projets

N° 52/2010 -CENTRE de GESTION de MEURTHE & MOSELLE-CONVENTION de REMPLACEMENT de PERSONNELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : M. DOMINIAC, 3 abstentions : MM. GORCE, RENAUD, Mme GIROT), décide :

- d'approuver la convention de remplacement des personnels proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe & Moselle
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles
- de s'engager à inscrire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires au budget de référence

N° 53/2010 - COMMUNICATION des DECISIONS PRISES par le MAIRE en MATIERE de MARCHES PUBLICS PASSES en PROCEDURE ADAPTEE (Article 28 du Code des Marchés Publics) et AUTRES DELEGATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations, en date des 27 mars 2008 et 29 janvier 2010, par lesquelles le Conseil Municipal a donné, sur la base de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités, délégation au Maire,

Considérant que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'organe délibérant des attributions exercées par délégation de ce dernier et notamment de la signature des marchés et bons de commandes passés en procédure adaptée.

M. le Maire informe que depuis la dernière réunion du Conseil, il a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordée, un certain nombre de décisions, et notamment en matière de marchés et bons de commande passés en procédure adaptée dont la liste est jointe ci-après.

N° de marché	Objet du marché	Titulaire	Code postal du titulaire	Montant de l'offre en € TTC	Nature du marché
01/2010	Maîtrise d'oeuvre	HERREYE & JULIEN Géomètres experts	54200	11 481,60 €	Services
02/2010	Acquisition de véhicule	M. LEMOINE Serge	57590	15 500,00 €	Véhicule
03/2010	Voiries et aménagements divers	SLD TP	54200	207 576,35 €	Travaux
OBJET de la DELEGATION					
N° arrêté	Objet arrêté	Tarifs arrêtés			Nature
98/2010	Tarifs Cimetières communaux	15 ans : 80,00 € 30 ans : 200 ,00 € 50 ans : 300,00 €			Concessions
98/2010	Tarifs 1 urne 2 urnes 3 urnes	15 ans 40,00 €	30 ans 80,00 €	50 ans 120,00 €	Columbariums
		80,00 €	160,00 €	240,00 €	
		100,00 €	320,00 €	480,00 €	
99/2010	Taxe communale Emplacements publicitaires				Tarifs 2000 m ² ou fraction m ²
		1ère catégorie	« emplacements non éclairés »		12,35 €
		2 ème catégorie	« emplacements non éclairés supportant publicité phosphorescente ou fluorescente »		18,90 €
		3ème catégorie	« emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixe sur ce dernier »		25,15 €
		4 ème catégorie	« caissons publicitaires destinés à supporter des affiches éclairées par transparence et dispositifs lumineux installés sur toiture, murs ou balcons »		37,96 €
100/2010	Locations salles des	Tarifs à la journée (de 9 H à 8 H le lendemain)	ETE 30/06/2010 au 31/08/2010		HIVER 01/09/2010 au 31/05/2010

	fêtes		Ecrouves	Extérieur	Ecrouves	Extérieur
		Grande salle	50 €	180 €	60 €	220 €
		Petite salle	25 €	90 €	35 €	120 €
		Cuisine	50 €	180 €	50 €	180 €

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande ci-avant indiquées, prises par le maire ou son représentant, ainsi que des décisions relatives aux autres délégations permanentes.

N° 54/2010 - MOTION Mme ALLIOT MAIRE-FERMETURE du CENTRE de DETENTION

Le Conseil Municipal réuni en séance le 23 septembre 2010 déplore l'absence d'information et de concertation avec les collectivités et les acteurs locaux relative à la fermeture du Centre de Détention d'ECROUVES. A noter les conséquences notables sur la vie économique de notre commune et du toulois, notamment en terme de recettes fiscales et autres dotations au détriment de la population.

Il conteste et se dit non convaincu par les arguments utilisés pour justifier la fermeture de l'établissement, considéré comme vétuste et obsolète :

- Les bâtiments de détention ont été élevés en 1960 et 1980
- Un récent et important investissement (2 millions d'euros) vient d'être réalisé
- Les qualités spécifiques de ce centre de détention dont la configuration urbanistique (prison sans murs), ses résultats exceptionnels en terme de formation et de réinsertion par le travail, l'énorme foncier disponible (15 ha), sont d'autant d'atouts qui justifient sa rénovation, et par le fait son maintien alors qu'à notre connaissance, aucun diagnostic avec les autorités pénitentiaires n'a été diligenté

D'autre part, « l'expertise de faisabilité » d'un nouvel établissement pénitencier sur le toulois nous laisse dubitatifs quant au devenir des autres établissements.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal vous demande de réexaminer, Madame le Ministre d'Etat, cette fermeture et se dit disponible à participer à tous projets d'amélioration et de rénovation.

Partageant avec vous la réelle nécessité d'adapter nos centres de détention aux nouvelles normes dans le cadre du respect dû à la personne humaine, nous vous prions de croire, Madame le Ministre d'Etat, à notre plus haute considération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : MM. GORCE, DOMINIAK, FASSOTTE, Mmes GIROT, DEBIZE et 1 abstention : M. RENAUD), adopte la présente motion et décide de la transmettre à Madame la Ministre d'Etat-Garde des Sceaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE

